



MACKENZIE
Placements

<<Date>>

«Nom du client»

«Adresse_client»

«Adresse_client»

«Code postal»

Objet : Fermeture du compte d'épargne libre d'impôt – Compte n° << account # >>

Bonjour,

La présente vise à vous informer que l'Agence du revenu du Canada (ARC) nous a récemment contactés au sujet de votre compte d'épargne libre d'impôt (CELLI). Nous avons fait une demande d'enregistrement de votre compte auprès de l'ARC au moment de son ouverture, mais cette demande avait été rejetée parce que les renseignements personnels fournis (qui peuvent inclure le numéro d'assurance sociale, la date de naissance et le nom de famille) ne correspondaient pas à ceux des dossiers de l'ARC. Nous avons tenté à plusieurs reprises d'obtenir les renseignements exacts, mais sans succès.

Puisque le compte n'a pas été enregistré, l'ARC nous a avisés qu'elle doit le fermer et l'annuler dans ses dossiers.

Conformément aux exigences de l'ARC, nous avons fermé votre CELLI et l'actif a été transféré dans un compte individuel non enregistré existant ou vous a été remis.

Tel qu'exigé par l'ARC, nous établirons des feuillets T3/T5 (Relevé 16 au Québec) pour tout revenu produit dans le CELLI. Nous produirons aussi un sommaire des gains ou pertes en capital découlant d'opérations effectuées dans le compte. Pour les exercices pendant lesquels des bénéfices ont été réalisés, vous devrez peut-être modifier vos déclarations de revenus déjà soumises, ce qui pourrait entraîner une pénalité fiscale ou des intérêts.

Si vous avez des questions, veuillez vous adresser à votre conseiller ou à notre service Relations avec la clientèle, au 1 800 387-0615. Nous espérons que vous continuerez à intégrer Placements Mackenzie dans vos plans d'investissement à long terme.

Cordialement,
PLACEMENTS MACKENZIE

Jessa Wilson
Vice-présidente adjointe, Relations avec la clientèle